



Morlaix Communauté
Attributions du Conseil de Communauté déléguées au Président

Arrêté A20-110

Objet : Attribution d'une bourse dans le cadre du dispositif Projet Jeunes

Le Président de Morlaix Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-9,

Vu la délibération D18-096 du 2 juillet 2018, par laquelle le Conseil de Communauté a donné délégation au président pour l'attribution des bourses Projets Jeunes,

Considérant que conformément aux délibérations D14-223 du 22 décembre 2014 et D16-198 du 3 octobre 2016, le dossier déposé par Gurban Le Glasse et Mathieu Cirou de Morlaix répond aux critères d'attribution des bourses Projets Jeunes,

ARRÊTE

Article 1

Une bourse de 1 100 € est attribuée par Morlaix Communauté, à Gurban Le Glasse et Mathieu Cirou pour leur projet « Construire en partageant : outils pour le 2D ».

Article 4

Le directeur général adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée au préfet du Finistère.

Fait à Morlaix, le 24 avril 2020

Le Président,
Thierry Piriou

